



**2021-9-TE-014 (pour technicien de l'environnement ou grade de catégorie B)**  
**2021-9-ATE-011 (pour agent technique de l'environnement ou grade de catégorie C)**

## **Parc national de La Réunion**

### **Garde-moniteur au secteur EST**

#### **1. Conditions d'accès**

Poste de catégorie B ou C ouvert aux fonctionnaires et notamment aux techniciens de l'environnement ou aux agents techniques de l'environnement ou aux non titulaires.

RIFSEEP groupe 1 pour les Agents Techniques de l'Environnement ou groupe 3 pour les agents Techniciens de l'environnement. Pour les autres grades à déterminer.

Date de vacance : susceptible d'être vacant

#### **2. Préambule**

Le Parc national de La Réunion, créé le 5 mars 2007 comprend deux zones distinctes :

- Un cœur de Parc (105 000 ha) dédié à la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, où le Parc dispose de pouvoirs réglementaires ; il couvre 42 % de la superficie totale de La Réunion. Ce cœur présente la particularité d'inclure « un cœur habité » (cirque de Mafate et Ilet des Salazes) non accessible par la route et abritant environ 750 habitants. Un schéma d'aménagement des « îlets » de ce cœur habité est en projet. Des secteurs dits « cœurs cultivés » sont également délimités, et identifient les espaces où les activités agricoles (maraîchage, pastoralisme) ou sylvicoles sont reconnues et autorisées à la date de création du Parc national.
- Une aire d'adhésion regroupant des territoires ruraux adjacents au cœur du Parc et abritant environ 160 000 habitants, où le Parc ne dispose pas de pouvoir réglementaire. La charte du Parc national y favorise un développement durable fondé sur la solidarité écologique avec le cœur.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique marqué par la richesse de la biodiversité et des habitats rares, mais aussi dans la mise en œuvre d'un développement durable des territoires ruraux dans l'aire d'adhésion. La Charte du parc national de La Réunion, approuvée par le décret n° 2014-049 du 21 janvier 2014, traduit cet objectif d'équilibre entre préservation et développement.

L'action de l'établissement est encadrée par cette Charte, bâtie autour de quatre enjeux majeurs :

- préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions
- inverser la tendance à la perte de la biodiversité
- valoriser le patrimoine culturel des Hauts et assurer la transmission de ses valeurs
- impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts.

La mission de l'établissement public consiste donc d'une part, à développer la connaissance du patrimoine naturel et culturel, à assurer une gestion conservatoire des milieux et des espèces



grâce au dialogue mené avec les différents acteurs concernés et à la surveillance, à accueillir les publics, et plus largement, à mener des actions de sensibilisation à l'environnement.

L'établissement public doit également d'autre part, faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national, en coordonnant les actions qui auront été définies avec les différents partenaires. Il a ainsi un rôle d'appui et de conseil auprès des collectivités territoriales, et particulièrement des communes adhérentes à la Charte, pour promouvoir la prise en compte du patrimoine dans le cadre des politiques locales d'aménagement et de développement durable. Toutes les communes de l'île sont concernées soit par le cœur, soit par l'aire d'adhésion, soit par ces deux zones du Parc national. Sur les 24 communes de l'île, 19 ont fait le libre choix d'adhérer à la Charte. Des conventions d'application triennales seront établies avec ces communes et avec d'autres partenaires.

L'établissement public Parc national est composé d'un siège (direction, secrétariat général, trois services techniques), basé à la Maison du parc à la Plaine des Palmistes et de quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Petite Ile (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord). Le Parc national compte ainsi environ 40 agents au siège et une quarantaine d'agents, assurant majoritairement des missions de terrain, dans les secteurs.

Ancrage territorial du Parc national, le secteur se doit de garantir la proximité à l'utilisateur, au public, aux partenaires locaux pour rendre accessible l'action du Parc au plus grand nombre et en contact direct, et développer ainsi l'intérêt et le respect vis-à-vis des patrimoines.

Chaque secteur compte environ une dizaine d'agents, avec :

- un encadrement assuré par un responsable de secteur, son adjoint et un technicien d'encadrement ;
- une équipe d'agents de terrain, composée de garde-moniteurs et de médiateurs du patrimoine.

La gouvernance du Parc national repose sur plusieurs instances : un Conseil d'administration (88 membres), un bureau qui gère les affaires courantes (15 membres), un Conseil Scientifique (18 membres) et un Conseil Économique, Social et Culturel (15 membres). Le Parc national de La Réunion est sous la tutelle du Ministère en charge de l'écologie.

### **3.Nature de l'activité**

Sous l'autorité du responsable de secteur d'affectation, le garde-moniteur participe aux actions de connaissance, protection et valorisation des patrimoines naturel et culturel menées par le parc :

- collecte des informations et des données sur l'état des espèces, des habitats naturels, des milieux et des sites naturels et culturels
- contribue à la mise en place et à l'application de protocoles scientifiques (faune, flore, culture)
- participe à la mise en œuvre des actions contre les EEE : diagnostic sur le terrain, intervention, suivi
- contribue à des actions d'accueil, de sensibilisation et d'information auprès des publics (scolaires, grand public, professionnels, etc.)
- entretient un dialogue avec la population et les usagers du Parc
- participe à l'animation territoriale sur l'ensemble des sujets stratégiques pour l'Etablissement (aménagement du territoire, agriculture, tourisme, etc.)



- participe à l'instruction et au suivi des autorisations délivrées par le parc (pour des manifestations sportives, de travaux de la recherche scientifique, etc. en cœur de parc)
- assure la surveillance du territoire et exerce des activités de police de l'environnement définies dans le cadre de la Stratégie de police de l'Etablissement. En tant qu'Inspecteur de l'Environnement", il est assermenté et commissionné pour rechercher et constater les infractions aux réglementations du Parc.

#### **Relations hiérarchiques et fonctionnelles**

Le garde-moniteur est placé sous l'autorité hiérarchique du chef de son secteur d'affectation.

Il travaille en lien fonctionnel avec les autres services de l'Etablissement, sur les sujets transversaux et stratégiques pour l'Etablissement.

En tant qu'Inspecteur de l'Environnement, chargé de missions de police judiciaire définies par la loi, il exerce ces missions sous l'autorité du Procureur de la République.

### **4.Savoir-faire et compétences requises**

Savoirs :

- connaissance du patrimoine naturel et culturel réunionnais et de leurs enjeux.
- connaissance du contexte institutionnel et réglementaire des espaces protégés
- connaissance des enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire réunionnais, notamment des Hauts

Une bonne connaissance de la biodiversité réunionnaise serait appréciée.

Savoir-faire et aptitudes :

- bonne condition physique
- capacité d'orientation et de progression en terrain difficile.
- maîtrise des outils courants de bureautique
- utilisation du GPS, de l'outil informatique et web ; SIG apprécié.
- aisance en expression écrite et orale
- technique de médiation et de gestion des situations difficiles/ défense pour les missions de police

Savoir-être et qualités relationnelles :

- capacité d'écoute et d'adaptation
- goût pour le travail en équipe et capacité à intervenir auprès de différents publics
- goût pour le dialogue territorial
- disponibilité et adaptabilité aux natures des missions de terrain particulières (horaires décalés, sur terrains naturels variés, par tout temps)
- sens de l'organisation
- compréhension et pratique du créole appréciées

***NB : dans le cas où le/la candidat(e) retenu(e) n'était pas Inspecteur de l'Environnement (assermenté), l'Etablissement prévoit de le/la former.***

### **5.Conditions et moyens d'exercice**

- Bonne condition physique
- Disponibilité y compris ponctuellement en week-end et jours fériés
- Permis B obligatoire



## 6. Localisation des postes

Résidence administrative : Secteur Est à La Plaine des Palmistes (au siège du Parc national).

Des déplacements fréquents ont lieu principalement, sur l'ensemble des communes du secteur d'affectation : Bras Panon, Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes, Sainte-Rose.

## 7. Conditions de rémunération :

Pour les candidats fonctionnaires : selon dernière situation statutaire

Pour les candidats contractuels : selon conditions de reprise d'ancienneté prévues au décret n°2016-1697 (sur présentation de justificatifs d'emploi) et de classement sur la grille de rémunération des personnels d'exécution.

## 8. Modalités de dépôt des candidatures

Pour les fonctionnaires :

- lettre de motivation
- curriculum vitae
- trois derniers compte rendu d'évaluation
- formulaire PM104 dûment rempli (préciser le n° du poste)

Pour les contractuels :

- lettre de motivation
- curriculum vitae

**La date de disponibilité devra être précisée dans la candidature**

Les dossiers de candidatures sont à adresser :

- soit par voie postale :

Monsieur le Directeur du Parc national de La Réunion :  
Parc national de La Réunion  
258 rue de la République  
97431 La Plaine des Palmistes

- soit par courriel, avec demande d'accusé de réception, à l'adresse : [contact-rh@reunion-parcnational.fr](mailto:contact-rh@reunion-parcnational.fr)

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 avril 2021**

**La date de prise de poste est fixée au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2021**

**Personnes à contacter pour informations :**

- Responsable des ressources humaines : [julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr](mailto:julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr)
- Responsable du secteur Est : [ingrid.fontaine@reunion-parcnational.fr](mailto:ingrid.fontaine@reunion-parcnational.fr)